

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
5^e assemblée publique du conseil d'administration, 30 novembre 2004

Procès-verbal de la cinquième (5^e) assemblée publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 30 novembre 2004 à 19h00, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières.

PRÉSENCES :

M. Michel Angers	Représentant, Développement social et communautaire
Mme Hélène Arseneau	Représentante, Loisir, culture et tourisme
M. Jean-Pierre Ayotte	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
Mme France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M. Jean-Paul Diamond	Préfet, MRC de Maskinongé
Mme Jocelyne Elliott Leblanc	Mairesse, Ville de Louiseville
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M. Jean-Yves Laforest	Représentant, Éducation et main-d'œuvre
M. André Landry	Maire, Notre-Dame-du-Mont-Carmel
Mme Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
M. Jean-Denis Leduc	Représentant, Enseignement supérieur et R&D
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M. Jules Paquin	Préfet, MRC de Mékinac
M. Reynald Périgny	Maire, Ville de Saint-Tite
M. Yves Perron	Représentant de M. Christian Savard, Industrie, commerce et développement coopératif
M. Marcel P. Marchand	Préfet, MRC des Chenaux
M. Claude Gagnon	Représentant de M. Claude Trudel, Agroalimentaire et forêt

ABSENCES :

M. Ernest Awashish	Grand-Chef du Conseil de la nation Atikamekw
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

Mme Denise Bécharé	Agente de communication, CRÉ
M. Réjean Côté	Directeur général, CRÉ
M. Alain Croteau	Représentant de M. André Gabias, député de Trois-Rivières
M. Denis Foucault	Représentant de Mme Noëlla Champagne, députée de Champlain
M. Luc Trudel	Représentant de M. Claude Pinard, député de Saint-Maurice

Le président de la CRÉ, monsieur André Landry, préside l'assemblée.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum, monsieur André Landry, président, souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/04-05-05-60

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de monsieur Marcel P. Marchand, appuyé par monsieur Jean-Denis Leduc, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la dernière rencontre (21/09/2004)
 - 2.1 Suivis

- 2.1.1 Politique de communication du MDERR
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Points d'information
 - 4.1 Table Québec/Régions et FIER
 - 4.2 Mise en œuvre des activités de TGV net Mauricie (FDR-04-ES-002)
 - 4.3 Poste d'adjoint au directeur général
 - 4.4 Proposition de calendrier de rencontres
 - 4.5 Négociations syndicales
- 5.0 Cadre de référence de la CRÉ
 - 5.1 Vision
 - 5.2 Structure de fonctionnement
 - 5.3 Cadre de gestion du FDR
 - 5.4 Ressources humaines
- 6.0 Budget
 - 6.1 Vérificateur
 - 6.2 Marge de crédit 50 000 \$ dans le Fonds d'administration (résolution)
 - 6.3 Liste des comptes
- 7.0 Règlements généraux : amendements
- 8.0 Plan quinquennal : choix d'un consultant
- 9.0 Entériner le protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et les présidents des Conférences régionales des élus
- 10.0 Secteur ressources naturelles
 - 10.1 PMVRMF : signature de l'entente de gestion (résolution)
 - 10.2 Appui au projet Triade (résolution)
- 11.0 Fonds de développement régional
 - 11.1 Bilan
 - 11.2 Dossiers recommandés par le comité exécutif
 - Volet ententes spécifiques***
 - 11.2.1 TGV net Mauricie (FDR-04-ES-002)
 - Volet autres activités***
 - 11.2.2 Jeunes et femmes en politique municipale (FDR-04-AA-002)
 - 11.2.3 ATR - Forum régional sur la promotion (FDR-04-AA-003)
 - 11.3 Dossiers présentés au conseil d'administration
 - Volet ententes spécifiques***
 - 11.3.1 ÉlectroBois-Phase II (FDR-04-ES-003)
 - Volet autres activités***
 - 11.3.2 FEM-Colloque 2005 (FDR-04-AA-004)
 - 11.3.3 Femmes et développement régional (FDR-04-AA-008)
 - 11.3.4 Médiat-Muse – Exposition territoriale 2005 (FDR-04-AA-009)
 - 11.3.5 Phase de prédémarrage visant la mise sur pied d'un centre de formation et de fabrication en aviation générale (FDR-04-AA-010)
 - 11.3.6 Stratégie d'intégration rapide en emploi des personnes immigrantes (FDR-04-AA-011)
 - 11.3.7 Musée québécois de culture populaire-Conception d'une nouvelle exposition « Prendre le bois/S'éclipser en Mauricie » (FDR-04-AA-012)
 - 11.3.8 Enquête sur l'érosion de la main-d'œuvre mauricienne (FDR-04-AA-013)
 - 11.4 Cité de l'énergie
- 12.0 Questions diverses
 - 12.1 La présidence
 - 12.2 Conférence de presse
- Période de questions**
- 13.0 Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-05-61

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE (21 SEPTEMBRE 2004)

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Diamond, appuyé par madame Lise Landry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 21 septembre 2004 tel qu'il est déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivis

Le MDERR a fait parvenir à la CRÉ une copie de la politique de communication en vigueur. Ce document est daté de juin 1999. Il n'y en a pas de plus récent.

CA/04-05-05-62

CORRESPONDANCE

- Le président de la CRÉ a manifesté son appui à la présidente du Conseil de la culture et des communications de la Mauricie, le 20 octobre 2004, en regard du mémoire transmis par son organisme dans le processus de consultation sur l'avenir de Télé-Québec. Cette lettre a été transmise en copie conforme au coordonnateur régional de Télé-Québec.
- Dans une correspondance datée du 8 novembre 2004, la présidente du Forum Jeunesse Mauricie, madame Lydia Provencher, signale qu'aucun administrateur de la CRÉ a moins de 35 ans et, qu'en lien avec l'article 99 de la loi 34, la CRÉ devrait favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique de la région. Le Forum est d'avis que l'ajout d'un siège « relève » aurait des répercussions positives au chapitre du développement régional.

Résolution relative à l'ajout de sièges d'observateurs au CA de la CRÉ

CONSIDÉRANT la pertinence de la demande du Forum Jeunesse Mauricie et l'importance de faire une place à la relève;

CONSIDÉRANT l'énoncé de la loi 34 où l'on souligne l'importance de la participation des jeunes mais également des femmes au développement régional;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Landry, appuyée par monsieur Michel Angers, de créer deux sièges d'observateurs au conseil d'administration de la CRÉ, un premier sera réservé à un jeune délégué du Forum Jeunesse Mauricie et un second, à une femme déléguée par la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie, et d'amender les règlements généraux en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Dans une correspondance du 16 novembre, l'Agence de santé et services sociaux lance un appel de candidatures auprès des femmes susceptibles d'être intéressées à faire partie du Comité consultatif régional en santé et bien-être des femmes. Cette information a été transmise à tous les membres du CA de la CRÉ.

CA/04-05-05-63

POINTS D'INFORMATION**Table Québec/Régions et FIER**

Monsieur André Landry signale que la TQR est en place et que des comités ont été créés pour voir aux processus de décentralisation et de régionalisation. Ces comités s'assureront que les budgets suivront les transferts de responsabilités. Une prochaine rencontre de la TQR aura lieu le 21 janvier 2005. Monsieur Landry verra à faire état de cette rencontre au prochain CA de la CRÉ.

Les modalités relatives au Fonds d'intervention économique régional (FIER) ne sont pas encore arrêtées. Pour un dollar provenant du privé, le gouvernement injectera deux dollars, et peut-être deux dollars supplémentaires pour les Régions ressources. Mais même entre les Régions ressources, ce rapport peut varier. On entend tenir compte des particularités de chaque région pour l'implantation des FIER.

Mise en œuvre des activités de TGV net Mauricie (FDR-04-ES-002)

Le président signale que le projet suit son cours et que le financement devrait être complété en décembre. La CRÉ va s'assurer que le développement de ce réseau de fibre optique se fasse, dans la mesure du possible, à la grandeur de la Mauricie pour permettre à toutes nos municipalités, entreprises et organismes d'accéder au réseau haute vitesse. Il est important que ce projet évolue à la satisfaction de la région.

Monsieur Réjean Côté souligne que ce projet suscite l'intérêt des autres régions notamment parce qu'il a la particularité d'être piloté par un organisme à but non lucratif.

Poste d'adjoint au directeur général

Monsieur André Landry signale que le poste a été affiché à l'interne et que la candidature de monsieur Patrick Guérard a été retenue par le Groupe Ressources mandaté pour cet affichage. Monsieur Guérard a rempli les exigences de ce poste et entrera en fonction en décembre.

Proposition de calendrier de rencontres

Il a été convenu que les quatre prochaines assemblées du CA de la CRÉ se tiendront aux dates et endroits suivants :

- 31 janvier 2005 Des Chenaux
- 21 mars 2005 Maskinongé
- 30 mai 2005 La Tuque
- 29 août 2005 Mékinac

Pour toutes ces rencontres, l'assemblée privée débutera à 16h00 et l'assemblée publique à 19h00.

Négociations syndicales

Monsieur Réjean Côté signale que les négociations pour la première convention collective des employés de la CRÉ débuteront en janvier 2005.

CA/04-05-05-64

CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA CRÉ

Ce cadre se veut un outil de référence pour orienter les actions de la CRÉ. Il se présente en trois chapitres.

Vision

Monsieur Réjean Côté présente les grandes lignes de la vision qui s'inscrit dans un processus de continuité, tenant compte des orientations de Québec en matière de développement régional et de la volonté de la CRÉ de la Mauricie. Cette vision s'appuie sur des approches types et des objectifs d'ordre général et d'ordre spécifique. Monsieur Côté résume ces objectifs, de même que ces approches basées, entre autres, sur les communautés et les axes transversaux. L'objectif ultime que doivent poursuivre toutes les actions de la CRÉ, et qui constitue la trame de fond de la vision, vise la réduction des inégalités sociales, culturelles et économiques.

Le directeur général précise que Québec reporte en 2006 le mandat d'évaluation des organismes locaux et régionaux attribué aux CRÉ par la loi 34. Cependant, il signale

l'intention de la CRÉ de profiter du processus de consultation à mener dans le cadre de l'élaboration du Plan quinquennal de développement régional, pour discuter avec les organismes du milieu de la mise en place d'un cadre de complémentarité.

Structure de fonctionnement

Le directeur général présente succinctement la philosophie de gestion et la structure interne de l'organisation.

Cadre de gestion du FDR

Ce cadre de gestion présente les modalités relatives à l'admissibilité et à l'analyse des projets soumis au Fonds de développement régional. Monsieur Côté précise, entre autres, qu'une contribution du FDR ne peut pas dépasser 50 000 \$ par projet, par année. Un comité d'analyse sera mis sur pied. Ce comité aura le mandat d'émettre des recommandations au CA de la CRÉ qui demeure l'instance décisionnelle.

Résolution relative au cadre de référence de la CRÉ

CONSIDÉRANT le contexte de régionalisation qui risque d'amener, à la CRÉ, des responsabilités grandissantes en regard du développement de la Mauricie;

CONSIDÉRANT l'importance pour la CRÉ, en pareil contexte, de se doter d'un cadre de référence établissant des balises claires de fonctionnement et de gestion;

SUR PROPOSITION DE monsieur Elzéar Lepage, appuyé par madame Hélène Arseneau, il est résolu d'adopter le cadre de référence de la CRÉ tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Michel Angers souligne pour sa part que ce document sera une bonne référence pour l'élaboration du Plan quinquennal de développement régional.

Ressources humaines

Monsieur Réjean Côté avise qu'un poste d'agent de développement sera affiché publiquement dans les prochains jours.

CA/04-05-05-65

BUDGET

Vérificateur

Monsieur Réjean Côté signale que la firme comptable Dessureault, Leblanc, Lefebvre a fait un rapport de vérification en regard de la transition entre le CRDM et la CRÉ. L'état des dépenses suit son cours normal comparativement à pareille date l'année dernière.

CONSIDÉRANT que la firme Dessureault, Leblanc, Lefebvre a produit les états financiers vérifiés pour l'exercice 2003-2004 du Conseil régional de développement de la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Elliott Leblanc, appuyée par monsieur Réjean Gaudreault, que la CRÉ lance un appel de soumissions en prévision de la vérification comptable de son premier exercice financier, soit 2004-2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marge de crédit 50 000 \$ dans le Fonds d'administration (résolution)

Monsieur Côté explique que la CRÉ doit disposer d'une marge de crédit afin d'assurer le bon roulement de ses opérations régulières.

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de développement disposait d'une marge de crédit de 50 000 \$ et que cette somme répondait bien aux besoins de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Gagnon, appuyé par madame France Beaulieu, que la Conférence régionale des élus de la Mauricie fasse les démarches requises pour l'obtention d'une marge de crédit de 50 000 \$, rattachée à son Fonds d'administration, à la caisse populaire Desjardins de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Liste des comptes

Monsieur André Landry signale que la liste des comptes n'avait pas été déposée au dernier conseil d'administration. Par conséquent, celle déposée à la présente assemblée couvre la période du 1^{er} juillet au 30 novembre 2004.

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Yves Laforest, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, il est résolu d'adopter la liste des comptes telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-05-66

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX : AMENDEMENTS

Lors de l'assemblée du 18 juin 2004, la CRÉ avait amendé ses règlements généraux afin de permettre à tous les membres du conseil d'administration d'avoir un représentant. Afin que ces représentants participent au quorum et puissent disposer, s'il y a lieu, d'un droit de vote, les articles 12.2, 13.3 et 13.6 doivent être amendés pour se lire comme suit :

12.2 Règles de remplacement

Tout membre du conseil d'administration peut être remplacé **par un représentant**.

À cet effet, il fera connaître, en début d'exercice, le nom et les coordonnées de **son représentant, c'est-à-dire la personne** qui pourra le remplacer, au besoin, en cours de mandat.

Sauf dans le cas de représentant de député à l'Assemblée nationale, un représentant a le droit de vote et contribue au quorum.

13.3 Quorum

Le nombre minimum de présences exigé pour que l'assemblée puisse valablement délibérer et prendre une décision est fixé à 50% des membres **voteurs ou de leurs représentants**. Le quorum est pris en début d'assemblée.

13.6 Vote

Chaque membre **ou représentant** de la CRÉ a un seul droit de vote.

SUR PROPOSITION DE madame Hélène Arseneau, appuyée par monsieur Jean-Denis Leduc, il est résolu d'amender les articles 12.2, 13.3 et 13.6 des règlements généraux tels qu'ils sont précédemment énoncés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-05-67

PLAN QUINQUENNAL : CHOIX D'UN CONSULTANT

Monsieur Réjean Côté rappelle qu'une invitation publique a été lancée pour obtenir des propositions relatives à l'élaboration du Plan quinquennal de développement régional. Après avoir procédé à l'analyse des propositions reçues, le comité de sélection, formé de messieurs André Landry, Michel Angers et Réjean Côté, recommande au conseil d'administration de retenir les services du Groupe DBSF. Ce consultant s'est démarqué par son expertise et la qualité de sa proposition.

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Landry, appuyée par madame France Beaulieu, de retenir les services du Groupe DBSF sur la base de sa proposition qui se chiffre à 76 278 \$, et de mettre en place un comité de suivi dont le principal mandat sera de suivre de près les travaux du consultant. Ce comité serait formé de messieurs André Landry, Réjean Gaudreault, Michel Angers, Réjean Côté et de madame Hélène Arseneau de la CRÉ. Un représentant du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, et un autre du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche pourraient aussi siéger à ce comité. Le mandat détaillé du comité de suivi devra être soumis au conseil d'administration pour adoption lors de sa prochaine assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est précisé que le comité de suivi rencontrera le consultant en décembre afin de s'assurer que le processus de consultation et d'élaboration du Plan quinquennal puisse démarrer officiellement au début de janvier 2005.

CA/04-05-05-68

ENTÉRINER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LES PRÉSIDENTS DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS

Monsieur André Landry signale qu'au Forum des générations qui s'est tenu en octobre, le gouvernement du Québec a proposé à toutes les CRÉ un protocole d'entente pour convenir d'un plan d'action conjoint en regard de la décentralisation des responsabilités, de la régionalisation des services gouvernementaux, de l'adaptation des normes et des programmes gouvernementaux aux réalités régionales et de la réalisation d'initiatives de partenariat.

SUR PROPOSITION DE monsieur Réjean Gaudreault, appuyé par madame Hélène Arseneau, il est résolu d'entériner le protocole d'entente intervenu entre le gouvernement du Québec et les présidents des Conférences régionales des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-05-69

SECTEUR RESSOURCES NATURELLES**PMVRMF : signature de l'entente de gestion****Résolution de signature de l'entente
sur la délégation de gestion et modification à apporter**

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de la Mauricie a manifesté au ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, sa volonté d'agir à titre de délégué pour la gestion régionale du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT que le modèle opérationnel de délégation de gestion, proposé par la CRÉ et qui fait appel au partenariat avec les territoires de la Mauricie, est reconnu par le Ministre;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente discuté satisfait mutuellement les parties concernées à savoir le Ministre et la CRÉ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Reynald Périgny, appuyé par madame Lise Landry et unanimement résolu :

Que l'entente à intervenir entre le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs et la Conférence régionale des élus de la Mauricie, soit et est, par les présentes, approuvée telle que soumise.

Que monsieur André Landry, président de la Conférence régionale des élus de la Mauricie, organisme délégataire, soit et est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de l'organisme cette entente, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter ainsi que les documents s'y rapportant, l'organisme ratifiant, par les présentes, la signature de son représentant et approuvant toute modification apportée à l'entente comme suit :

Modification à apporter à l'entente de gestion

CONSIDÉRANT que dans le cadre du PMVRMF et de son application sur le territoire de la Mauricie, notre région bénéficie, depuis 2002-2003, d'une particularité permettant la réalisation de certains travaux d'amélioration de chemins forestiers et ce, pour un maximum de 10 % de l'enveloppe attribuée à toute MRC ou ville-MRC désirant s'en prévaloir ;

CONSIDÉRANT que cette disposition particulière avait été discutée entre les intervenants du milieu forestier, les MRC et les villes-MRC et la direction régionale du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, acceptée par cette dernière et mise en application selon un cadre précis préparé aussi par cette dernière ;

CONSIDÉRANT qu'il résulte de cette expérience régionale, un constat positif et que les besoins relatifs à l'amélioration des chemins forestiers demeurent importants notamment pour assurer la sécurité des usagers ;

Que le texte suivant remplace celui inscrit au point 5.1 de l'entente de délégation pour en faire partie intégrante en lieu et place :

« Les activités que les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sont tenus de réaliser à leurs frais, notamment les frais de construction ou d'entretien de chemins forestiers donnant accès à des secteurs d'intervention prévus dans la planification quinquennale des bénéficiaires et les frais liés à la planification et au suivi des interventions, ne sont pas admissibles au programme. »

Cependant, tel que discuté et convenu avec la direction régionale du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, selon le document-cadre en application depuis 2002-2003 et pour lequel une révision annuelle peut être prévue pour la durée de l'entente de gestion, les entités municipales peuvent inscrire des projets portant sur l'amélioration et les réparations des chemins forestiers à des fins d'assurer la sécurité des usagers. Un maximum de 10% de l'enveloppe du Volet II du PMVRMF, attribuée aux MRC et villes-MRC, pourra être affecté aux travaux précités. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appui au projet Triade (résolution)

Considérant :

- Que le projet TRIADE en Mauricie découle d'une concertation et d'une collaboration auxquelles contribuent l'ensemble des industriels forestiers de la région;
- Que le projet appelle aussi la collaboration et l'implication des autres utilisateurs du milieu forestier;
- Qu'il propose une alternative au modèle conventionnel d'intervention et d'exploitation forestière qui vise à faire face aux difficultés pressenties en regard de l'emploi, de l'économie, de l'approvisionnement des usines;
- Que l'approche proposée ne va ni à l'encontre, ni en deçà des normes actuellement en vigueur pour les interventions forestières et va même jusqu'à les dépasser;
- Que la méthodologie de l'expérience pilote est scientifiquement construite et suivie par une équipe de support scientifique indépendante rattachée à l'Université du Québec à Montréal;

Il est proposé par : monsieur Elzéar Lepage
Et appuyé par : monsieur Jean-Yves Laforest

Que la Conférence régionale des élus de la Mauricie confirme son appui aux démarches de la Table sectorielle des industriels forestiers pour faire accepter, par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, un projet-pilote expérimentant le concept TRIADE sur le territoire de l'unité d'aménagement forestier UAF 042-51 au Nord de la Mauricie;

Que, dans l'éventualité d'une requête en ce sens provenant de la Table sectorielle des industriels forestiers, la Conférence accepte de désigner, au sein du comité de travail pour la réalisation du projet TRIADE, une personne-ressource pour faciliter les arrimages entre les intervenants concernés par ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-05-70

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Bilan

Monsieur Réjean Côté présente le bilan du FDR et précise que le projet d'enquête sur l'érosion de la main-d'œuvre qui sera soumis au point 11.3.8, doit être affecté au volet Autres activités, plutôt qu'au volet Études et travaux de recherche tel qu'il apparaît au bilan..

À ce jour, le solde du FDR se chiffre à 622 171 \$. Si l'on retranche de ce solde le cumul des projets qui font l'objet d'une recommandation à l'item 11.3, ce solde diminue à 468 421 \$.

Dossiers recommandés par le comité exécutif

Lors de sa dernière rencontre, le 25 octobre 2004, le comité exécutif a dû procéder à l'adoption de résolutions relativement à différents dossiers dont la réalisation pouvait être compromise par un report de décision à la date prévue du conseil d'administration.

Ces dossiers sont donc soumis à la présente assemblée pour que le conseil d'administration puisse entériner les décisions du comité exécutif.

Volet ententes spécifiques

TGV net Mauricie (FDR-04-ES-002)

SUR PROPOSITION DE madame Jocelyne Elliott Leblanc, appuyée par monsieur Marcel P. Marchand, il est résolu d'entériner la résolution relative au projet TGV net Mauricie (FDR-04-ES-002), adoptée par le comité exécutif et ce, telle qu'elle apparaît au compte rendu de la rencontre du 25 octobre 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Volet autres activités***Jeunes et femmes en politique municipale (FDR-04-AA-002)**

SUR PROPOSITION DE monsieur Réjean Gaudreault, appuyé par madame Hélène Arseneau, il est résolu d'entériner la résolution relative au projet Jeunes et femmes en politique municipale (FDR-04-AA-002), adoptée par le comité exécutif et ce, telle qu'elle apparaît au compte rendu de la rencontre du 25 octobre 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ATR - Forum régional sur la promotion (FDR-04-AA-003)

SUR PROPOSITION DE madame Hélène Arseneau, appuyée par monsieur Réjean Gaudreault, il est résolu d'entériner la résolution relative au projet ATR-Forum régional sur la promotion (FDR-04-AA-003), adoptée par le comité exécutif et ce, telle qu'elle apparaît au compte rendu de la rencontre du 25 octobre 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dossiers présentés au conseil d'administration*Volet ententes spécifiques***ÉlectroBois-Phase II (FDR-04-ES-003)****Résolution relative au projet ÉlectroBois-Phase II (FDR-04-ES-003)**

- CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec l'Entente cadre de développement régional en visant à renforcer la position de la Mauricie en regard de la transformation des ressources naturelles et de leur valeur ajoutée;
- CONSIDÉRANT que le programme de recherche ÉlectroBois constitue un projet important en terme d'expertises et de retombées dans un domaine hautement technologique et ciblé sur les entreprises forestières qui sont prépondérantes en Mauricie;
- CONSIDÉRANT qu'une large collaboration d'intérêts et de volontés pour soutenir ce projet se manifeste actuellement à plusieurs niveaux d'intervention par des organismes publics et privés;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Landry, appuyée par monsieur Elzéar Lepage,

Que la Conférence régionale des élus de la Mauricie s'engage dans le processus de discussion pour conduire à la conclusion d'une entente spécifique sur la réalisation de la phase II du programme ÉlectroBois avec l'ensemble des partenaires pressentis au projet;

Que la contribution financière de la CRÉ se limite à 225 000 \$ répartie sur trois ans selon une approche de trois versements décroissants successifs de 100 000 \$, 75 000 \$ et 50 000 \$, et ce, à compter de l'exercice 2004-2005;

Que la contribution financière de la CRÉ soit conditionnelle à la disponibilité des sommes requises dans le Fonds de développement régional et aussi conditionnelle à l'implication financière des autres partenaires pressentis au projet;

Que la CRÉ, assume, de concert avec la Direction régionale Mauricie du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, la coordination de la démarche devant conduire à la conclusion de l'entente spécifique sur le projet ElectroBois phase II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Volet autres activités

FEM-Colloque 2005 (FDR-04-AA-004)

Femmes et Entrepreneuriat en Mauricie, en partenariat avec des partenaires locaux et régionaux, veut réunir, lors d'un deuxième colloque régional, des femmes entrepreneures et futures entrepreneures afin de créer une synergie et répondre à leurs besoins de connaissances.

Ce colloque, prévu pour le 25 mars 2005, s'enchaîne sur le succès du premier colloque de 2004 alors que 230 personnes avaient participé.

Résolution relative au projet FEM-Colloque 2005 (FDR-04-AA-004)

CONSIDÉRANT la nature du projet, qui est de réunir les entrepreneures chevronnées et les futures entrepreneures, les intervenants économiques et socio-économiques afin de développer une activité de réseautage favorable au développement entrepreneurial des femmes en Mauricie;

CONSIDÉRANT que, pour se réaliser, le projet compte sur un partenariat étendu et sur la collaboration financière de plusieurs intervenants;

CONSIDÉRANT que les liens avec l'Entente cadre de développement de la Mauricie sont manifestes particulièrement en regard de l'importance à accorder au développement d'une culture entrepreneuriale et à la volonté de soutenir et promouvoir l'entrepreneurship auprès des femmes;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à l'effort collectif régional pour instaurer des conditions favorables relatives, notamment, au développement de notre économie, à l'amélioration des conditions de vie et de travail et à l'exode des jeunes;

et malgré que le projet est une réplique de celui réalisé en mars 2004 et ne présente rien d'innovateur;

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Elliott Leblanc, appuyée par madame Hélène Arseneau, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 8 000 \$ ou équivalente à au plus 13 % des dépenses réelles du projet, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Femmes et développement régional (FDR-04-AA-008)

Le projet consiste à soutenir les activités d'un comité de travail en vue de participer à l'intégration des préoccupations des femmes dans la planification quinquennale régionale de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie.

Résolution relative au projet
Femmes et développement régional (FDR-04-AA-008)

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec l'Entente cadre de développement de la Mauricie particulièrement par rapport à l'intégration et à la contribution des femmes dans le développement régional;

CONSIDÉRANT que l'article 99 de la loi 34 sur le Ministère du développement économique et régional affirme l'importance des principes d'égalité et de parité dont on doit tenir compte dans la planification quinquennale et dont est redevable la CRÉ de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le projet propose une démarche pour assurer la contribution du secteur Condition féminine aux travaux de planification quinquennale particulièrement pour prendre en compte leurs besoins et leurs intérêts;

et

MALGRÉ que la CRÉ de la Mauricie soit la seule source de soutien pour permettre au secteur Condition féminine de s'impliquer dans la démarche de planification quinquennale;

mais

CONSIDÉRANT que le secteur Condition féminine est parmi les rares sinon le seul qui ne dispose pas d'enveloppe pour soutenir son implication dans les dynamiques de concertation régionale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Ayotte, appuyé par monsieur Jean-Paul Diamond, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 5 400 \$, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Médiat-Muse – Exposition territoriale 2005 (FDR-04-AA-009)

Médiat-Muse présentera à l'été 2005, l'exposition territoriale « FEU ». Le feu est symbole puissant, qui suscite une panoplie d'images. Feu incendiaire, feu guerrier, feu de cuisson, feu régénérateur, feu sacré, feu de joie, autant de facettes, d'éléments de vie ou de destruction seront explorés par le biais de perspectives variées, puisque 22 institutions membres de Médiat-Muse ont répondu à l'appel et préparent des expositions originales et innovatrices en prévision de l'événement.

Résolution relative au projet
Médiat-Muse - Exposition territoriale 2005 (FDR-04-AA-009)

CONSIDÉRANT que le projet est, à de multiples points de vue, en lien avec l'Entente cadre de développement de la Mauricie 2000-2005 non seulement pour les considérations de développement culturelles qui en font partie mais aussi pour son impact sur le développement de l'économie et de l'emploi;

CONSIDÉRANT que le projet interpelle un large partenariat pour se réaliser;

- CONSIDÉRANT** que le promoteur Médiat-Muse profite des expériences et des succès de ses trois premières expositions territoriales pour récidiver avec ce concept de regroupement, qui suscite de plus en plus d'intérêt ailleurs au Québec;
- CONSIDÉRANT** que les retombées pressenties tant pour les institutions participantes que pour le regroupement et le grand public sont bien cernées;
- CONSIDÉRANT** que le projet permet de diversifier l'offre touristique régionale avec une approche éprouvée et originale qui distingue la Mauricie;
- CONSIDÉRANT** que le budget de dépenses et le montage financier pour le réaliser est réaliste et basé sur les expériences antérieures;

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Arseneau, appuyée par monsieur Réjean Gaudreault, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 12 500 \$, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Phase de prédémarrage visant la mise sur pied d'un centre de formation et de fabrication en aviation générale (FDR-04-AA-010)

Ce projet se veut la continuité d'une étude de faisabilité, réalisée précédemment, confirmant la pertinence de monter un nouveau programme de formation en aviation générale. Dans le cadre du présent projet, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy recherche le soutien financier du milieu afin de réaliser le prédémarrage du Centre de formation et de fabrication en aviation générale.

Ce projet a donc comme objectifs de trouver le financement requis pour mettre en œuvre un tel Centre de formation. Aussi, le travail inclut la recherche d'entreprises désireuses d'utiliser l'espace du Centre de formation comme atelier de fabrication. Enfin, ce mandat de prédémarrage nécessitera de trouver les formateurs pour élaborer les cours et de tisser les partenariats avec les écoles du Québec offrant des cours en aéronautique.

Résolution relative au projet
d'Aviation générale (FDR-04-AA-010)

- CONSIDÉRANT** les difficultés probables de recrutement des entreprises du secteur de l'aviation générale à moyen terme;
- CONSIDÉRANT** les prévisions d'embauche des entreprises de ce secteur au cours des prochaines années;
- CONSIDÉRANT** que ce centre de formation et de fabrication constituera un facteur majeur d'attraction de nouvelles entreprises à la recherche d'un site;
- CONSIDÉRANT** que cette phase de prédémarrage est sous la responsabilité et l'expertise de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;
- CONSIDÉRANT** que le budget présenté est composé essentiellement des honoraires du CFE;
- CONSIDÉRANT** la difficulté d'évaluer le réalisme et le caractère raisonnable des honoraires demandés par le CFE pour accomplir ce mandat;

Conditionnellement à :

- la confirmation de la structure de coûts et de financement;
- la production d'un rapport d'un vérificateur externe spécifique au projet;
- ce que le financement des phases 3 et 4 soit obtenu consécutivement à la présentation de résultats positifs dans les phases 1 et 2 et la présentation de rapports intermédiaires et à l'obtention d'un avis régional.

Selon les modalités de versement suivantes :

- 1) 50 % de l'aide financière de la CRÉ, soit 25 000 \$, sera octroyé pour soutenir le travail de réalisation des phases 1 et 2 visant la conclusion d'ententes écrites auprès des entreprises qui ont des besoins de formation (ce qui permettra de répondre à la préoccupation de la direction régionale d'Emploi-Québec qui a des réserves relativement à la demande de formation professionnelle provenant des entreprises régionales et extra-régionales).
- 2) L'autre 50%, soit 25 000 \$, pour la réalisation des phases 3 et 4 sera octroyé suite à une évaluation positive des résultats obtenus aux phases 1 et 2 du projet et donc à la démonstration d'une demande concrète des industriels pour cette formation.
- 3) La direction régionale d'Emploi-Québec devra être associée à l'évaluation des résultats préliminaires du projet (phase 1 et 2) présentés par la Commission scolaire du Chemin-du- Roy.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Laforest, appuyé par monsieur Jean-Pierre Ayotte, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 50 000 \$, équivalant à un maximum de 21 % des dépenses admissibles et conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Stratégie d'intégration rapide en emploi des personnes immigrantes
(FDR-04-AA-011)**

Il s'agit de l'unique projet en région visant, de façon proactive, l'attraction et l'intégration en emploi des personnes immigrantes localisées à Montréal. Le projet offre un service personnalisé d'assistance auprès des candidats immigrants présentant un profil d'emploi répondant aux besoins spécifiques des entreprises de la région (pour des métiers présentant des difficultés de recrutement).

**Résolution relative au projet Stratégies d'intégration rapide
en emploi des personnes immigrantes (FDR-04-AA-011)**

- | | |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | que le projet vise la réalisation des objectifs du Plan de développement stratégique 2000-2005 en regard des communautés culturelles; |
| CONSIDÉRANT | les résultats positifs obtenus au cours six premiers mois d'exécution du projet (d'une durée d'un an); |
| CONSIDÉRANT | la volonté de deux ministères de poursuivre les activités au cours d'une deuxième année débutant le 1 ^{er} février 2005; |
| CONSIDÉRANT | la qualité de la concertation des partenaires autour de ce projet; |

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Landry, appuyée par madame France Beaulieu, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de

développement régional, avec une contribution maximale de 39 850 \$, selon la structure de coûts et de financement et les conditions de financement consignées à la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Musée québécois de culture populaire-Conception d'une nouvelle exposition
« Prendre le bois/S'éclipser en Mauricie » (FDR-04-AA-012)**

Le Musée québécois de culture populaire (MQCP) sollicite un soutien financier de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie afin de pouvoir élaborer et présenter, au mois de mars 2005, une nouvelle exposition portant sur la thématique de la forêt.

**Résolution relative au projet
Musée québécois de culture populaire (FDR-04-AA-012)**

- CONSIDÉRANT que le projet cadre bien avec l'Entente cadre de développement;
- CONSIDÉRANT l'importance de soutenir la mise en œuvre d'expositions de qualité susceptibles d'assurer son rayonnement et son achalandage;
- MALGRÉ la situation exceptionnelle d'accorder un financement venant s'ajouter à un financement déjà octroyé par le CRDM;
- Mais
- CONSIDÉRANT la contribution modeste et limitée accordée par le CRDM l'a été dans un contexte exceptionnelle d'affection de l'enveloppe résiduelle du FDR en fin d'année;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Landry, appuyée par monsieur Elzéar Lepage, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 20 000 \$, équivalant à un maximum de 15 % des dépenses admissibles, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Enquête sur l'érosion de la main-d'œuvre mauricienne (FDR-04-AA-013)

Les partenaires de l'éducation (commissions scolaires, collèges et université) et les organismes oeuvrant à l'amélioration de l'employabilité (Emploi-Québec et RHDC) souhaitent réaliser, de concert, une vaste enquête permettant d'évaluer précisément les prévisions de retraite de la main-d'œuvre spécialisée en entreprise. Les résultats permettront de mieux orienter les jeunes vers les professions en forte demande et outilleront les entreprises de la région à mieux planifier les besoins de remplacement de leur main-d'œuvre spécialisée à moyen et long termes.

**Résolution relative au projet
Enquête sur l'érosion de la main-d'œuvre mauricienne (FDR-04-AA-013)**

- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux priorités de développement inscrits à l'Entente Cadre 2000-2005;
- CONSIDÉRANT l'importance d'orienter adéquatement la jeune clientèle étudiante vers les métiers en pénurie de main-d'œuvre;
- CONSIDÉRANT l'utilité de cette enquête pour les entreprises qui ont à planifier le remplacement de leur main-d'œuvre à moyen et long termes;
- CONSIDÉRANT le vaste partenariat financier et le partenariat provincial-fédéral;

CONSIDÉRANT la contribution de la CRÉ dans une proportion inférieure à 30% (effet de levier);

IL EST PROPOSÉ par madame France Beaulieu, appuyée par monsieur Jean-Denis Leduc, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 15 000 \$, équivalant à un maximum de 15 % des dépenses admissibles et conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Cité de l'énergie

Le nouveau projet de la Cité de l'énergie est orienté vers l'aménagement d'un centre d'exposition dans l'ancienne aluminerie (phase 2) qui aura un impact majeur sur l'ensemble du développement touristique de la région.

Le coût du projet 4 215 000 \$ a déjà obtenu 2 000 000 \$ du gouvernement fédéral. Cette aide financière est conditionnelle à l'obtention d'un financement du gouvernement provincial de l'ordre de 300 000 \$. Les délais pour finaliser le financement du projet sont courts, car l'aide fédérale est disponible jusqu'en décembre 2004.

Résolution relative au projet de la Cité de l'énergie

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'Entente spécifique en tourisme de la Mauricie a diminué l'aide maximale à 60 000 \$ par projet afin de permettre un effet de levier plus important auprès de l'industrie touristique régionale;

CONSIDÉRANT le peu d'argent mis à la disposition de ce fonds régional;

CONSIDÉRANT qu'une telle contribution, bien que modeste (1,4 % du coût du projet), serait un signal positif de soutien à la région de la Mauricie de la part du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'octroi d'un montant de 2 000 000 \$ du gouvernement fédéral jusqu'en décembre prochain;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de diversifier et renforcer le produit d'appel que constitue la Cité de l'énergie et atteindre une plus large clientèle;

CONSIDÉRANT l'expertise et la compétence des promoteurs à mener à bien la réalisation de projet d'envergure;

CONSIDÉRANT la création de 15 nouveaux emplois directs et le maintien de 33 emplois;

CONSIDÉRANT les retombées économiques générées par ce projet selon l'étude réalisée par l'ISQ qui indiquent des revenus fiscaux et parafiscaux de l'ordre de 4,3 M\$ et une création de 278 emplois-années-personnes pour une masse salariale de 7,5 M\$;

CONSIDÉRANT que la Cité de l'énergie est reconnue à titre d'équipement touristique et culturel hautement performant, et ce, par diverses instances;

CONSIDÉRANT l'impact du projet sur le prolongement de la saison touristique;

- CONSIDÉRANT que la région pourra, grâce à ce centre d'exposition, attirer des événements de grande envergure;
- CONSIDÉRANT que le projet utilise des bâtiments déjà existant classés patrimoniaux;
- CONSIDÉRANT que le projet reçoit l'appui de l'Association touristique régionale, du comité de gestion de l'Entente spécifique en tourisme et de la Conférence régionale des élus;

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Arseneau, appuyée par monsieur Jean-Yves Laforest, que la Conférence régionale des élus de la Mauricie contribue, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, pour une somme maximale de 90 000 \$ répartie en parts égales de 18 000 \$ par année sur 5 ans à compter de l'exercice 2004-2005, et ce, conditionnellement :

- À la disponibilité des sommes requises pour soutenir cet engagement dans le Fonds de développement régional pour les quatre années excédant 2004-2005;
- À la confirmation de l'engagement du gouvernement du Québec à contribuer pour 210 000 \$ pour ainsi compléter le manque à financer pour la réalisation de ce projet;
- Au dépôt des confirmations d'engagement financier des autres partenaires du projet;
- Au dépôt, pour fin d'analyse par la Conférence, du dossier complet du projet pour permettre de confirmer cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-05-71

QUESTIONS DIVERSES

La présidence

Monsieur André Landry signale que le travail de représentation rattaché à la fonction de présidence de la CRÉ est considérable et exige beaucoup de déplacements et une grande disponibilité. Aucun honoraire n'est prévu pour assumer cette fonction. Des pourparlers sont actuellement en cours avec la ministre déléguée au Développement régional, madame Nathalie Normandeau, afin d'évaluer la possibilité que chacune des CRÉ puisse rétribuer son président.

Conférence de presse

Le président avise que la CRÉ tiendra une conférence de presse le 13 décembre à 10h00, à la Maison de la région, afin de dresser le bilan de ses premiers mois d'opération.

Période de questions

Par ailleurs, à ce moment-ci de l'assemblée, les membres de la CRÉ accueillent les commentaires du public et répondent aux questions qui leur sont adressées.

EXCEPTIONNELLEMENT, la CRÉ reçoit une demande exprimée par la directrice générale par intérim du Forum Jeunesse Mauricie, madame Myriam Demers, en regard d'un appui à la démarche actuellement menée par les Forums Jeunesse du Québec qui souhaitent la reconduction du Fonds régional d'investissement jeunesse.

Résolution relative à la reconduction du Fonds régional d'investissement jeunesse

- CONSIDÉRANT que le Fonds régional d'investissement jeunesse de la Mauricie arrive à échéance;

CONSIDÉRANT que le Forum Jeunesse Mauricie, qui assume la gestion de ce Fonds, a dressé un bilan très positif en terme de retombées quant à la participation des jeunes à la vie socio-économique mauricienne;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir un tel Fonds pour encourager des initiatives ayant pour effet de retenir les jeunes dans leur milieu, de les mettre en valeur et de reconnaître leur dynamisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Angers, appuyé par madame Jocelyne Elliott Leblanc, que la Conférence régionale des élus de la Mauricie manifeste son appui au Forum Jeunesse Mauricie dans la démarche qu'il mène auprès du gouvernement du Québec, conjointement avec l'ensemble des Forums Jeunesse du Québec, et qui vise la reconduction du Fonds régional d'investissement jeunesse de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-05-72

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Avant de lever l'assemblée, monsieur André Landry tient à remercier la Ville de Trois-Rivières pour son chaleureux accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Michel Angers, l'assemblée est levée à 21h00.

André Landry
Président

Jocelyne Elliott Leblanc
Secrétaire